

Féminicide de Chahinez Daoud, brûlée vive à Mérignac : son ex-mari renvoyé devant les assises pour "assassinat"



Mounir Boutaa, l'ex-mari de Chahinez Daoud, est renvoyé devant les assises pour "assassinat". © France 3 Aquitaine

Écrit par [Catherine Bouvet](#) et [AFP](#)

Publié le 08/03/2024 à 14h55

L'ex-mari de Chahinez Daoud, brûlée vive en pleine rue de Mérignac près de Bordeaux en mai 2021, a été renvoyé pour "assassinat" devant la cour d'assises de Gironde.

Mounir Boutaa, l'ex-mari de Chahinez Daoud sera renvoyé devant les assises, selon une information recueillie auprès d'une source proche de l'enquête par l'Agence France Presse. Cet homme est accusé d'avoir tiré sur son épouse avant la brûler vive en mai 2021, à Mérignac, en Gironde.



Un féminicide particulièrement violent, qui [a horrifié la France entière](#) et est rapidement devenu le symbole des violences faites aux femmes et des dysfonctionnements dans la chaîne des signalements et secours.

Brûlée vive

Le 4 mai 2021 à Mérignac, Chahinez Daoud, 31 ans, mère de trois enfants, avait été blessée par balle aux jambes, puis brûlée vive dans la rue. Un drame qui aurait pu être évité puisqu'elle avait porté plainte, deux mois plus tôt, contre son conjoint dont elle était séparée.

Mounir Boutaa, 44 ans, avait été arrêté une demi-heure plus tard. Il portait sur lui un fusil de chasse, un pistolet automatique et une cartouchière. Son ex-mari venait de sortir de prison après avoir été condamné pour violences conjugales en 2020.

Le premier chef de mise en examen, homicide volontaire, avait été requalifié par la suite en assassinat à la demande de la partie civile et retenu par le juge d'instruction. *"Nous avons toujours indiqué que la préméditation dans ce dossier nous semblait parfaitement caractérisée"*, a réagi Me Julien Plouton, l'avocat des parents de la victime.



Chahinez Daoud était mère de trois enfants. ● © MEHDI FEDOUACH / AFP

Sanctions disciplinaires

Ce dossier retentissant avait conduit à des sanctions policières. L'affaire avait également conduit le gouvernement à diligenter une mission d'inspection sur les conditions de remise en liberté et le suivi de l'ex-mari. [Une série de "défaillances"](#) avait été révélée, notamment lors d'une enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), pointant des fautes et erreurs d'appréciation. La plainte déposée par Chahinez Daoud était restée sans suite, car non accompagnée de pièces jointes lisibles. Le policier en charge de l'envoi n'avait pas donné suite au mail de la greffière le lui signalant.

[Cinq policiers avaient fait l'objet de sanctions disciplinaires](#) dont le Directeur départemental de la police de Gironde et le commissaire de Mérignac en fonction à l'époque. Le policier ayant "mal enregistré" la plainte de la victime, deux mois avant le drame, avait lui-même été mis en cause pour violences conjugales. Ce dernier a, depuis, été radié de la police.